

**Der Grosse Rat Le Grand Conseil
des Kantons Bern du canton de Berne**

Mittwoch (Vormittag), 4. September 2019 / Mercredi matin, 4 septembre 2019

Gesundheits- und Fürsorgedirektion / Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

**29 2019.RRGR.134 Motion 114-2019 Heyer (Perrefitte, FDP)
Keine Psychiatrie in Moutier!**

**29 2019.RRGR.134 Motion 114-2019 Heyer (Perrefitte, PLR)
Pas de site psychiatrique pour Moutier !**

Fortsetzung / Suite

Präsident. Dann bereite ich Sie auch schon vor, immer im Zeichen der Effizienz: Wir kommen nachher zurück zum Traktandum 29, dessen Behandlung wir gestern begonnen haben. Es ist eine Motion von Grossrätin Heyer. Sie hat bereits gesprochen. Wenn ich mich richtig erinnere, haben wir ein Votum der Fraktionen gehabt, der glp, glaube ich. Es waren noch Leute in die Rednerliste eingetragen, aber diese musste man wieder rausnehmen, weil wir heute wegen der Wahlen andere Traktanden hatten. Ich möchte die Fraktionen, die zum Traktandum Nr. 29 noch sprechen wollen, bitten ... *(Es erfolgt ein Zwischenruf an den Präsidenten. / Le président se fait apposterpher.)* Ach ja, genau. Meret Schindler war als Erste auf der Liste. Peter Moser, können Sie Meret Schindler bitte einloggen? *(Es erfolgt ein Zwischenruf an den Präsidenten. / Le président se fait apposterpher.)* Peter Moser – Entschuldigung! Es ist Peter Sommer, deshalb reagiert Peter Moser nicht. Können Sie, Peter Sommer, bitte Meret Schindler einloggen? – Vielen Dank. Andere Fraktionssprechende können sich bereits eintragen, sodass wir nachher fortfahren können.

Ich begrüsse wieder herzlich unter uns den Vizeregierungspräsidenten und Gesundheitsdirektor, Pierre Alain Schnegg, und seine Mitarbeitenden. Nun sehe ich auch: Die Person, die heute Geburtstag hat, ist mittlerweile eingetroffen. Ich gratuliere Natalie Imboden ganz herzlich zum Geburtstag. Alles Gute und – trotz des langen Tages hier im Rat – einen schönen Geburtstag! *(Applaus / Applaudissements)*

Frau Schindler, Sie haben das Wort für die SP-JUSO-PSA-Fraktion.

Meret Schindler, Bern (SP). Die SP-JUSO-PSA-Fraktion ist dafür, dass die Bevölkerung von Moutier eine qualitativ hochstehende Gesundheitsversorgung haben soll, wie auch der Rest der Kantonsbevölkerung oder auch die sonstige Bevölkerung. Deshalb würden wir den Punkt 1 der Motion als Postulat unterstützen. Da endet denn auch gleich die Einigkeit mit der Motionärin.

Der Weg von Moutier nach Delémont ist kurz, der Weg nach Biel etwas weiter, aber auch noch machbar. Dass man nachher die Zusammenarbeit verschiedener Häuser unter rein kantonale Aspekte stellt, darin gehen wir nicht einig. Deshalb lehnen wir den Punkt 2 auch als Postulat ab. Der Titel und auch die Begründung der Motion sind aber sehr reisserisch formuliert, sodass wir bei uns in der Fraktion lange diskutieren mussten, bis klar war, dass ich klarstellen muss: Wir wollen nicht einfach ausschliessen, dass in Moutier eine Psychiatrie kommt. Für uns ist das nicht ein kategorisches Problem. Das Gebäude von Bellelay ist nicht perfekt geeignet für eine Psychiatrie. Der Plan, einen tripartiten Besitz mit zwei Kantonen und einem Privaten zu machen, ist mittlerweile vom Tisch. Das kann man bedauern oder auch nicht. Aber daran festzuhalten, ist weder für die Versorgung noch für die Arbeitsstellen sinnvoll.

Die Motionärin betont, dass das Spital in Saint-Imier auch zum Hôpital du Jura bernois (HJB) gehört. Aber dazu gehört seit einem Jahr auch Bellelay. Von diesem wichtigen regionalen Arbeitgeber zu sprechen, ohne dies in der Begründung zu erwähnen, ist zu kurz gegriffen. Wenn Spitalgruppen inklusive Psychiatrie planen müssen, müssen sie natürlich alle Standorte, mit der Anzahl aller Betten, die sie haben, aber auch die grosse Anzahl der Angestellten im Fokus haben. Deshalb empfehlen wir Ihnen, wie am Anfang schon gesagt, das Postulat in Punkt 1 anzunehmen und den Punkt 2 abzulehnen.

Ulrich Stähli, Gasel (BDP). Herr Präsident, Herr Regierungsrat ... *(Der Präsident unterbricht den Redner zu Beginn wegen eines technischen Problems und erteilt ihm nach dessen Behebung erneut das Wort. / Le président interrompt l'orateur au début à cause d'un problème technique et lui redonne la parole lorsqu'il est résolu.)* Auch von mir guten Morgen zu diesem langen Ratstag. Dafür zum Geschäft, kurz und knackig: Die BDP-Fraktion erachtet ein Postulat bei diesem Geschäft als eine geeignete Massnahme, um in diesem doch heiklen Bereich der Region Moutier weiterzukommen. Also: Postulat.

Melanie Beutler-Hohenberger, Gwatt (EVP). Mit dieser Motion bewegen wir uns eigentlich doppelt ein wenig auf dünnem Eis. Einerseits ist ja da die Frage der Kantonszugehörigkeit von Moutier, die immer noch ungelöst ist, und das ist mit gewissen Spannungen verbunden. Andererseits ist die Frage, inwieweit wir uns als Grossrätinnen und Grossrätin, respektive inwieweit sich der Regierungsrat überhaupt um Standort- oder um Angebotsfragen solcher sogenannt unabhängiger Unternehmen kümmern darf, eigentlich auch eine offene Frage. Immerhin sprechen wir vom Hôpital du Jura bernois, und das ist ja bekanntlich eine eigenständige Unternehmung. Jetzt gehen wir auf das, was wir können.

Wir als EVP-Fraktion, wir wünschen uns für die Region, und damit meine ich die Bevölkerung des Berner Juras und eigentlich die ganze französischsprachige Bevölkerung des Kantons Bern, aber auch darüber hinaus die Menschen, die in der ganzen Umgebung dort wohnen, in den umliegenden Kantonen, für all diese wünschen wir uns das, was eigentlich der Regierungsrat in seiner Antwort schon zitiert: Wir wünschen uns eine wohnortsnahe Gesundheitsversorgung für diese Leute. Wir wünschen uns eine qualitativ hochstehende, somatische und psychiatrische Versorgung in dieser Region. Wo möglich sollen natürlich auch die Arbeitsplätze und das Know-how dort behalten werden. Das ist ein legitimer Wunsch. Aber um das zu prüfen – und mit «prüfen» meinen wir eben, dass die medizinische Prämisse dem vorangeht –, um das zu prüfen und ein wenig wegzukommen von diesen regionalen oder eben politischen Anforderungen, unterstützen wir das Postulat im Punkt 1 wie auch in Punkt 2.

Wir wünschen uns als EVP-Fraktion, wir wünschen dem Regierungsrat, aber auch dieser interkantonalen Arbeitsgruppe, dass sie wirklich eine offene Perspektive haben können, dass sie die Fähigkeit haben, das Optimum aus dieser verfahrenen Situation herauszuholen, auch wenn es nicht in allen Kreisen dasselbe Optimum geben wird. Da wird es Kompromisse geben müssen. Das geht jetzt hier nur gemeinsam. Das denken wir als EVP-Fraktion. Auch wenn es vielleicht jetzt da an der reinen Lehre, wenn ich es einmal so sagen darf, dem Spitalversorgungsgesetz (SpVG) oder dem Bundesgesetz über die Krankenversicherung (KVG) widerspricht. Was uns als EVP aber nicht gefällt, ist eigentlich dieser apodiktische Titel: «Keine Psychiatrie in Moutier!». Wir verstehen das Postulat so, dass wenn wir ihm dann zustimmen, eben geprüft wird und dass nicht von vornherein gesagt wird: «Das wollen wir nicht, und nur noch in diesem Bereich darf geprüft werden.» Wir möchten eine offene Prüfung dieser Fragen.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Les Verts). Je serai brève. Comme il a déjà été dit, pour nous, le titre paraît un peu brusque : « pas de site de psychiatrie », ne devrait-on pas plutôt dire « pas encore de site de psychiatrie », ou « pas si vite », ou encore mieux, « pas qu'un site de psychiatrie à Moutier » ? Le dossier de l'Hôpital du Jura bernois (HJB) a fait couler beaucoup d'encre et est un sujet grave. La solution mixte, c'est-à-dire psychiatrie et somatique, paraît séduisante et d'actualité. Si on repose les cartes, il y a d'une part ce qu'on sait, c'est-à-dire que Bellelay ne paraît plus approprié pour la clinique psychiatrique, d'autre part, le conseil d'administration de l'HJB poursuit sa stratégie, et en même temps, on a Bienne qui réfléchit à son avenir hospitalier. Le plus important est que l'on vise : garantir des soins de qualité à la population en général, et aux francophones en particulier. Donc, il s'agit pour nous de suivre plusieurs pistes, de prendre de la hauteur sur cette thématique, et j'ai envie de dire : écouter les spécialistes. Les Verts accepteront le postulat dans les points 1 et 2, et auraient refusé la motion.

Präsident. Als Nächstes für die Fraktion FDP, Marianne Teuscher-Abts. Und dann soll sich bitte für die Fraktion SVP Ernst Wandfluh bereitmachen. Wenn Sie sich dann beim nächsten Geschäft wieder schön anmelden, zuerst die Fraktionen, nachher die Einzelsprechenden, würden Sie meine Arbeit auch etwas leichter machen. Aber, weil ich Sie alle so fest gernhabe, macht es ja nichts, dass Sie es jetzt so gemacht haben. Frau Teuscher-Abts, Sie haben das Wort.

Marianne Teuscher-Abts, Roggwil BE (FDP). Die Zukunft des Spitals du Jura bernois in Moutier ist natürlich seit einiger Zeit Gegenstand intensiver Überlegungen. Ich verweise auf den Bericht der interkantonalen Arbeitsgruppe von März 2019 und auf die Haltung der Regierung zu den Empfehlungen. Auch hier gilt: Die Verantwortung für die Festlegung der Unternehmensstrategie liegt beim Verwaltungsrat und nicht beim Kanton Bern. Ich teile die Einschätzung der Regierung, dass jegliche Diskussion in Bezug auf einen Ausbau der psychiatrischen Versorgung zwingend die ganze französischsprachige Bevölkerung des Kantons Bern zu umfassen hat. Die Lösungssuche für die Zukunft sollte ergebnisoffen fortgeführt werden. Deshalb stimmt die FDP-Fraktion dem Geschäft als Postulat zu.

Ernst Wandfluh, Kandergrund (SVP). Wir von der SVP-Fraktion teilen die Meinung des Regierungsrates und unterstützen dieses Postulat einstimmig.

Präsident. Dann kommen wir zu den Einzelsprecherinnen und Einzelsprechern. La première est Madame Sandra Roulet Romy. Je vous donne la parole.

Sandra Roulet Romy, Malleray (PS). Je suis d'accord avec le point 1 qui demande de conserver une offre de soins somatiques de haute qualité à Moutier. C'est en effet une mission essentielle. Toutefois, je soutiens le rapport du groupe de travail qui a, pour rappel, la mission de pérenniser l'Hôpital de Moutier. Il propose un hôpital de soins intégrés avec les soins psychiatriques et somatiques, dans un réseau intercantonal, sur le site de Moutier. Une solution qui doit pouvoir s'appliquer indépendamment de la décision de Moutier, ville jurassienne ou bernoise.

Sur le point 2, à première lecture, je peux la soutenir pour réfléchir à des solutions. Ce qui me dérange fondamentalement, c'est que la motion demande au Conseil-exécutif d'exécuter une tâche qui n'est pas de son ressort. Comme il est rappelé pour la Xème fois, l'HJB est une société anonyme et c'est le travail du conseil d'administration d'établir sa stratégie. Un groupe de travail intercantonal a été instauré officiellement pour plancher sur des solutions. Il y a donc deux hauts fonctionnaires du canton de Berne et deux hauts fonctionnaires du canton du Jura qui sont intégrés dans cette réflexion. Le motionnaire dit que la proposition faite par le groupe de travail ne tient pas compte des francophones du reste du canton, alors que le directeur lui-même s'est exprimé en disant qu'il voulait s'occuper de tous les francophones du canton de Berne.

La motionnaire s'oppose au transfert de la psychiatrie du site de Bellelay à Moutier. Mais il est avéré que les bâtiments de Bellelay ne sont plus adaptés aux normes et aux exigences d'un hôpital actuel. Etant un site protégé, les transformations possibles sont très restreintes. Il est donc essentiel de trouver un autre site que Bellelay pour la psychiatrie, et je n'exclus pas que Moutier soit une possibilité. Un groupe de travail a été instauré avec des missions précises, un conseil d'administration est établi, et je regrette que nous continuions à politiser l'Hôpital de Moutier et que nous ne respections pas le rôle et les tâches de ces instances. Pour ces raisons-là, je vais m'abstenir sur cette motion.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). Je vous le signale d'emblée : je ne soutiendrai ni la motion, ni le postulat de ma collègue Virginie Heyer et je vous encourage, bien sûr, à en faire de même. Pourquoi donc refuser de trouver la meilleure solution possible, selon les mots de l'auteure ? Je suis évidemment, tout autant que vous, attaché à ce que l'Hôpital de Moutier continue à fournir des soins somatiques de haute qualité. Toutefois, cette demande est superflue puisque chaque établissement cantonal est obligé de fournir des soins de haute qualité. Mais surtout, ce n'est pas au Conseil-exécutif de déterminer la future mission de ce centre, mais à son conseil d'administration. Le gouvernement pourra de toute manière intervenir en partie auprès de cet hôpital avec l'attribution de certaines missions.

Permettez-moi de revenir brièvement sur le rôle du conseil d'administration que d'ailleurs notre conseiller d'Etat avait également dirigé : c'est lui qui fixe la stratégie de l'hôpital pour en assurer la pérennité. Lors d'une présentation des résultats du groupe de travail intercantonal par le président et le directeur de l'Hôpital de Moutier, ceux-ci ont clairement précisé qu'il fallait trouver une solution indépendamment de l'appartenance politique de cet établissement et ils estiment que leur projet répond à cet axiome. Je n'ai aucune raison de douter de l'honnêteté et de l'intégrité des dirigeants actuels, bien au contraire : ils méritent notre confiance. Je fais donc confiance aux experts du terrain qui ont imaginé un nouvel avenir pour ce centre.

En deuxième lieu, notre estimée collègue s'inquiète du sort des francophones biennois. C'est tout à son honneur. L'Hôpital du Jura bernois entretient depuis très longtemps des liens étroits avec le

centre biennois, ce qui est très bien et ne doit pas changer. Par contre, la pérennité du site de Moutier sera également fortement conditionnée par la proximité du centre hospitalier de Delémont, ainsi que le mentionnaient les dirigeants de l'HJB : vouloir entrer en concurrence directe avec Delémont ou Bienne est une bataille perdue d'avance. Et il faut surtout chercher des partenariats et positionner Moutier avec une excellence, une originalité, tout en conservant les places de travail. C'est ici que je vous dois de signaler mon incompréhension à propos du titre. On pourrait penser que ma collègue veut faire durer le site de Bellelay. Ce n'est pas possible, les bâtiments sont totalement obsolètes, et en plus, comment voulez-vous ... *(Le président demande à l'orateur de conclure. / Der Präsident bittet den Redner zum Schuss zu kommen.)* ...que les patients souffrant de problèmes psychiques puissent se réinsérer dans la société, en étant entouré de vaches et de têtes de moine ? Donc, laissez faire les spécialistes. Les politiques ne doivent pas s'en mêler... *(Le président coupe le micro. / Der Präsident schaltet das Mikrofon aus.)*

Präsident. Pardon, vous n'avez que trois minutes.

Tom Gerber, Reconvillier (PEV). Ce qui est un peu gênant dans les conclusions de ce groupe de travail, c'est qu'on a l'impression qu'on est un peu dans un jeu de billes. Les garçons qui ont joué leurs billes et perdu leurs billes, essayent de piquer celles des autres. En réalité, c'est vrai, la réalité est un peu plus compliquée. Néanmoins, il ne faut quand même jamais oublier que la situation de départ est que Moutier est aujourd'hui un hôpital de soins aigus et qu'on aimerait bien conserver ces soins aigus à Moutier. D'autre part, si la psychiatrie ne voit pas son avenir à long terme à Bellelay, ce qui a déjà été évoqué par le passé, cela ne veut, il me semble, pas forcément dire que son avenir est à Moutier, surtout aussi longtemps que l'on ne sait pas qu'il adviendra finalement de l'appartenance cantonale.

Aujourd'hui, la priorité doit aller à conserver des soins aigus à Moutier, ce qui correspond à accepter la motion sous forme de postulat, c'est à quoi je vous invite. Je vous invite à accepter aussi le deuxième point qui n'exclut absolument pas une collaboration interjurassienne.

Etienne Klopfenstein, Corgémont Corgémont (UDC). Je crois que nous avons, en tout cas toutes les parties en présence ont un point commun, c'est de celui de maintenir et de donner un avenir à l'Hôpital de Moutier. Là où il y a des divergences, c'est sur la manière d'y parvenir. Comme le dit le Conseil-exécutif, toutes les variantes, malheureusement, n'ont pas été étudiées et notamment pas le maintien de soins aigus somatiques à Moutier. Avant de décider de transférer l'HJB psychiatrie de Bellelay à Moutier, il faut évaluer les possibilités d'accueil au niveau des locaux disponibles. Est-ce qu'une cohabitation psychiatrique et somatique mixte dans un même bâtiment est possible, avec une très faible unité somatique ? Pour cette raison, je vous recommande d'accepter les deux points du postulat. Je vous en remercie.

Jean-Luc Niederhauser, Court (PLR). Comme il a été très justement relevé, la stratégie d'une entreprise telle que l'Hôpital du Jura bernois, et notamment de l'Hôpital de Moutier, est de la compétence de son conseil d'administration. Cependant, le canton de Berne n'en demeure pas moins le propriétaire unique. Or, lorsque l'administrateur d'une entreprise présente une stratégie pour le moins surprenante, qui pourrait nuire aux intérêts de son propriétaire, ce dernier a le devoir d'intervenir. Du reste, dans le cas présent, le propriétaire n'est pas un simple actionnaire privé. Il est également responsable de la planification hospitalière sur son territoire. Ceci lui confère une responsabilité supplémentaire. Il est pour le moins surprenant que la psychiatrie, actuellement à Bellelay sur territoire bernois, soit déplacée à Moutier avant le dénouement du vote communaliste, sans même consulter le canton de Berne. J'espère que vous l'aurez tous bien compris : il ne s'agit plus de stratégie d'un conseil d'administration, mais bel et bien d'une affaire politique. Il me paraît opportun dans le cadre d'une éventuelle réorganisation de la psychiatrie du Jura bernois, qu'une réflexion globale soit menée en manière de planification hospitalière, pour tenir compte des besoins de l'ensemble de la population francophone du canton de Berne. Nous ne pouvons pas reléguer au second plan la population francophone de Bienne, de Berne ou encore de Thoune pour servir les simples intérêts du canton du Jura. Je vous recommande donc d'accepter les deux points de ce postulat.

Präsident. Ich habe keine weiteren Rednerinnen und Redner mehr auf der Liste. Madame Heyer, souhaitez-vous prendre la parole ? – Ce n'est pas le cas. Je donne la parole à Monsieur Schnegg.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale. Tout d'abord, j'aimerais mentionner que si nous avons à traiter aujourd'hui une telle motion, et bien, c'est parce que des événements politiques se sont déroulés dans notre région et que les pires craintes que nous avons émises se sont révélées bien réelles. Après avoir traité les recommandations du groupe de travail intercantonal, le gouvernement bernois a communiqué sa position parce qu'il y a été invité. Je tiens cependant à souligner que les cliniques psychiatriques et les hôpitaux, autrefois publics, sont aujourd'hui organisés en société anonyme, certes détenues par le canton de Berne, qui a un rôle d'actionnaire à jouer, mais les conseils d'administration disposent d'une marge de manœuvre pour leur stratégie. Cette stratégie est définie dans le cadre de leurs conseils d'administration et ces derniers échangent régulièrement avec ma direction lors des entretiens stratégiques, ou d'autres rencontres organisées en fonction des besoins. Le Conseil-exécutif déplore, lui aussi, que des options comme le maintien d'une offre de soins somatiques aigus sur le site de Moutier, ou plus particulièrement un partenariat public-privé, pourtant très prometteur, n'ait pas été étudié plus en détail par le groupe de travail. En effet, un établissement privé pourrait contribuer sérieusement à stabiliser la situation et à renforcer la confiance dans cet hôpital. Le gouvernement estime que toute nouvelle solution pour la psychiatrie doit impérativement tenir compte des besoins de l'ensemble des francophones bernois et tout spécialement, de la situation de Bienne.

C'est dans cette optique qu'il a approuvé la poursuite des travaux du groupe intercantonal en demandant à ce dernier d'analyser un certain nombre de points plus en détail. Le gouvernement continuera de s'engager pour une solution positive pour les soins dans le Jura bernois, même si cette tâche s'avère très ardue. C'est pourquoi il vous invite à accepter cette motion sous la forme d'un postulat.

Präsident. Wir kommen zur Abstimmung. Diese Motion wurde in ein Postulat gewandelt. Wer dieses Postulat annimmt ... (*Es erfolgt ein Zwischenruf an den Präsidenten. / Le président se fait apostropher.*) Entschuldigen Sie. – Punktweise, zwei Punkte! Hier wurde punktweise Abstimmung verlangt. Wer den Punkt 1 dieses Postulats annehmen will, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (Geschäft 2019.RRGR.134; Ziff. 1 als Postulat)

Vote (Affaire 2019.RRGR.134 ; ch. 1 sous forme de postulat)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 142

Nein / Non 2

Enthalten / Abstentions 5

Präsident. Sie haben dieses Postulat mit 142 Ja- gegen 2 Nein-Stimmen bei 5 Enthaltungen angenommen.

Wir kommen zum zweiten Punkt des Postulats. Wer den Punkt 2 als Postulat annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (Geschäft 2019.RRGR.134; Ziff. 2 als Postulat)

Vote (Affaire 2019.RRGR.134 ; ch. 2 sous forme de postulat)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 114

Nein / Non 30

Enthalten / Abstentions 7

Präsident. Sie haben auch den zweiten Punkt angenommen, mit 114 Ja- zu 30 Nein-Stimmen bei 7 Enthaltungen.